



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION INTÉRIMAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Troisième session

Rome, 2 – 6 avril 2001

**Planification stratégique
Sommaire du budget**

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

1. La FAO est régie par la Conférence des États Membres (Conférence de la FAO) qui se réunit tous les deux ans pour examiner le travail de l'Organisation et approuver un Programme de travail et budget pour le prochain exercice biennal. Les activités de la FAO se répartissent en deux catégories: le Programme ordinaire et le Programme financé par des fonds fiduciaires.
2. Le Programme ordinaire est financé par les États Membres, dont la contribution est fixée par la Conférence. Les activités couvrent les services d'information et d'appui, les conseils aux gouvernements, la fourniture d'un forum neutre pour la coopération internationale et le soutien technique pour l'aide au développement. La FAO consacre quelque 15 pour cent du budget de son Programme ordinaire aux activités de terrain par le biais de son Programme de coopération technique (PCT) et du Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA).
3. Le Programme financé par des fonds fiduciaires fournit des ressources supplémentaires qui peuvent servir à appuyer directement les activités du Programme ordinaire ou des programmes de développement de la FAO visant à aider les gouvernements et les communautés rurales. Ce Programme est financé par des contributions volontaires des gouvernements, le Programme des Nations Unies pour le développement, d'autres organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales (ONG).
4. Le Secrétariat de la CIPV est financé par le Programme ordinaire de la FAO. Il est identifié dans le Plan à moyen terme et dans le Programme de travail et budget (PTB) de la FAO en tant que Programme continu 2.1.2 P1, Secrétariat de la CIPV. Ce budget assure quatre grands produits:

Par économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

A. Grand produit: Harmonisation mondiale des mesures phytosanitaires

Description:

- réunions annuelles de la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires;
- organisation de groupes d'experts chargés d'élaborer des projets de normes et de réunions du Comité de normalisation chargé de les approuver;
- publication de normes.

B. Grand produit: Collaboration et liaison

Description:

- liaison avec l'OMC, la CDB et d'autres organisations internationales coopérant avec la CIPV ou la consultant;
- collaboration avec des organismes nationaux de protection des végétaux – ateliers, conseils;
- collaboration avec des organisations régionales de protection des végétaux et organisation de consultations techniques entre organisations régionales de protection des végétaux.

C. Grand produit: Échange d'informations

Description:

- fourniture d'informations prévue dans la CIPV et appui statutaire à l'échange d'informations entre les Membres et les organisations régionales de protection des végétaux et autres activités d'échange d'informations recommandées par la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires, notamment: normes internationales pour les mesures phytosanitaires; annuaire des points de contact officiels; rapports de réunion et autres rapports; projets de normes; débats et documents techniques; manuels et directives associés à l'application de la CIPV et aux activités de la Commission intérimaire.

D. Grand produit: Assistance technique

Description:

- Projets et appui technique des projets visant à améliorer les systèmes phytosanitaires nationaux ou régionaux.

5. Le niveau des ressources allouées à ce programme reste à déterminer et ne sera connu qu'une fois le Programme de travail et budget approuvé par la Conférence, en novembre 2001. Les dernières propositions du Secrétariat de la CIPV, qui incluent une augmentation de 220 000 dollars E.-U. pour la période 2000-2001 et dont on ne sait pas si elles seront approuvées, permettraient de renforcer les activités liées à la fixation de normes et d'appuyer, dans une certaine mesure, le démarrage d'activités de fixation de normes à l'échelon régional, notamment dans les régions couvertes par la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique et par la Commission de la protection des plantes des Caraïbes.

Tableau 1: Propositions du Secrétariat de la CIPV concernant le budget du Programme ordinaire 2002/2003 pour le siège et les bureaux régionaux et sous-régionaux, en milliers de dollars E.-U.

	Siège		Bureaux régionaux/sous régionaux		Siège	Bureaux régionaux/sous-régionaux	Total
	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Totaux	Totaux	Totaux
Harmonisation	416	861	190	70	1277	260	1537
Liaison et communications	246	176	121	27	422	148	570
Information	224	67	55	17	291	72	363
Assistance technique	248	44	169	37	292	206	498
Total	1134	1148	535	151	2282	686	2968

6. Le budget assure le financement des dépenses de personnel associées à l'application de la Convention, tant au siège de la FAO que dans les bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO. Au siège, il finance quatre administrateurs à plein temps, un agent des services généraux et une partie du temps de travail d'autres fonctionnaires, notamment le chef du Service de la protection des végétaux, qui assure aussi le secrétariat de la Convention. Dans les bureaux régionaux et sous-régionaux, il finance une partie du temps de travail des fonctionnaires régionaux et sous-régionaux chargés de la protection des végétaux. Il finance également d'autres dépenses liées à diverses activités visant à la réalisation des principaux produits décrits ci-dessus. Dans la mesure où le Secrétariat est fourni par la FAO, les services juridiques, certains services centraux ainsi que la location et l'utilisation des salles de réunion au siège et dans les bureaux régionaux sont gratuits.

7. Les ressources provenant de fonds fiduciaires permettent de financer un poste de cadre associé (États-Unis) jusqu'en juin 2001. Des fonds ont également été fournis au cas par cas pendant l'exercice 1999/2000 pour certains groupes de travail. En outre, les pays versent des contributions en nature aux groupes de travail et assument parfois les dépenses de leurs experts participant à des groupes de travail et au Comité provisoire de fixation des normes.

8. Le niveau de financement par le Programme ordinaire proposé pour l'exercice biennal 2002-2003 permettra d'exécuter les activités ci-après:

A. Harmonisation et questions générales:

- deux sessions de la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires: les coûts incluent l'interprétation, la traduction et la préparation des documents et les dépenses de fonctionnement;
- jusqu'à six sessions de groupes de travail chargés d'élaborer des normes, le glossaire et des recommandations sur d'autres questions pertinentes ayant trait à l'application de la Convention telles qu'identifiées par la CIMP. Les coûts sont liés essentiellement à la participation d'experts des pays en développement;
- jusqu'à quatre sessions du Comité provisoire de fixation des normes. Les coûts sont liés essentiellement à la participation d'experts de pays en développement:

- la publication d'un maximum de cinq Normes internationales pour des mesures phytosanitaires.

On notera que l'élaboration de normes internationales pour les mesures phytosanitaires débute actuellement au sein de groupes de travail qui sont en grande partie financés par le budget du Programme ordinaire. Les effectifs actuels et le financement correspondant provenant du Programme ordinaire pour les dépenses de personnel et autres sont censés permettre l'établissement de quatre à cinq normes par exercice biennal. Toutefois, cet aspect du Programme ordinaire est très exposé aux déficits financiers, notamment en ce qui concerne les groupes de travail dans la mesure où les coûts des autres éléments ne sont guère compressibles. Enfin, le financement actuel au titre du Programme ordinaire ne permet guère d'organiser des groupes de travail ou des consultations sur d'autres questions que la CIMP pourrait identifier comme pertinentes pour l'application de la Convention.

B. Collaboration et liaison:

- organisation de deux Consultations techniques entre organisations régionales de protection des végétaux. Les coûts sont essentiellement liés aux déplacements du personnel du siège et des bureaux régionaux pour assister aux réunions et à des dépenses de fonctionnement limitées;
- fourniture de services de Secrétariat à la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique et organisation d'une session ordinaire de la Commission (par le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique). Les coûts sont liés essentiellement au temps de travail du personnel du Bureau régional et du siège;
- tenue du Secrétariat de la CPPC (par le Bureau sous-régional pour les Caraïbes). Les coûts sont liés au temps de travail du personnel du Bureau sous-régional;
- liaison et collaboration avec les organisations régionales de protection des végétaux, l'OMC, la CDB et d'autres organisations internationales pertinentes. Les coûts sont liés au temps de travail et aux frais de voyage du personnel.

On notera que les sessions des organisations régionales de protection des végétaux qui se tiennent hors siège imposent des coûts supplémentaires au Secrétariat. Les pays de la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique sont encore en train de ratifier un amendement à l'Accord pour la protection des végétaux de la région Asie-Pacifique qui prévoit un budget autonome supplémentaire pour la Commission, fourni par les parties contractantes. La CPPC est à l'examen et aura besoin d'un financement supplémentaire pour fonctionner pleinement.

C. Échange d'informations:

- site web de la CIPV. Coût: temps de travail du personnel et frais de gestion;
- annuaire ONPV/ORPV des points de contact officiels. Coût: temps de travail du personnel et impression;
- partage de l'information prévu par la CIPV. Coût: temps de travail du personnel et frais de gestion;

On notera qu'il reste encore beaucoup à faire pour que le système soit complet. Les pays devront en particulier indiquer s'ils souhaitent participer à un programme d'échange et de coopération. La création d'un tel système dépasse les moyens du Programme ordinaire et un financement est recherché avec le Codex pour créer un système d'information conjoint.

D. Assistance technique:

- formation régionale à l'application de la CIPV, fournie dans le cadre du Programme de l'Organisation sur l'application du Cycle d'Uruguay. Les coûts imputés sur le budget de la CIPV sont liés au temps de travail du personnel et à certains déplacements;
- soutien à des projets liés à l'exécution de la CIPV. Les coûts pour le budget de la CIPV incluent le temps de travail du personnel au siège et dans les bureaux régionaux.

On notera que le budget actuel n'assure qu'un soutien à l'assistance technique. L'assistance technique fournie à chaque pays doit provenir d'autres ressources.